

**RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 3**

**Référence :** E-3 (GM), Notes sténographiques du 18 mars 2014, volume 1, page 245

**Demande :** Déposer les balises applicables pour l'année 2015 dans le présent dossier, et dire quels seraient les avantages de procéder ainsi (demandé par la Régie)

**Réponse :**

Le tableau 1 présente la balise de hausse de prix (BHP) et la balise de perte d'opportunité (BPO) qui seraient applicables pour l'année tarifaire 2015, selon la méthodologie présentée à la section 3.2 de la pièce B-0338, Gaz Métro-6, Document 2 et basées sur les prix de marché au 7 mars 2014.

**Tableau 1 : Mise à jour des balises**

<b>Balises pour indice NYMEX</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>BHP = 4,60 \$US/MMBtu</b> (prix maximum)</li><li>• <b>BPO = (0,24) \$US/MMBtu</b> (perte maximale)</li></ul>
<b>Balises pour indices AECO ou Dawn</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>BHP = 4,49 \$CAN/GJ</b> (prix maximal)</li><li>• <b>BPO = (0,39) \$CAN/GJ</b> (perte maximale)</li></ul>

Les tableaux 2 et 3 présentent les données servant aux calculs des balises.

Tableau 2 : Calcul des balises applicables aux achats à indice NYMEX (en \$US/MMBtu)

	Nov-14	Déc-14	Janv-15	Févr-15	Mars-15	Avr-15	Mai-15	Juin-15	Juil-15	Août-15	Sept-15	Oct-15
Prix de clôture au 7 mars 2014 (F)	4,628	4,736	4,819	4,766	4,64	4,089	4,04	4,051	4,07	4,074	4,055	4,075
Volatilité historique ( $\sigma$ )	4,68 %	4,62 %	4,62 %	4,43 %	4,07 %	1,11 %	0,93 %	0,88 %	0,86 %	0,84 %	0,83 %	0,83 %
Balises mensuelles de hausse de prix (BHP)	5,16	5,27	5,37	5,28	5,10	4,20	4,13	4,14	4,15	4,15	4,13	4,15
<b>Moyenne</b>	<b>4,60</b>											
Balises mensuelles de perte d'opportunité (BPO)	(0,48)	(0,48)	(0,49)	(0,47)	(0,42)	(0,10)	(0,09)	(0,08)	(0,08)	(0,08)	(0,08)	(0,08)
<b>Moyenne</b>	<b>(0,24)</b>											

Tableau 3 : Calcul des balises applicables aux achats à indice AECO et aux achats à indice Dawn (en \$CAN/GJ)

	Nov-14	Déc-14	Janv-15	Févr-15	Mars-15	Avr-15	Mai-15	Juin-15	Juil-15	Août-15	Sept-15	Oct-15
Prix de clôture au 7 mars 2014 (F)	4,60	4,67	4,70	4,69	4,57	3,66	3,59	3,61	3,58	3,60	3,59	3,67
Volatilité historique ( $\sigma$ )	7,87 %	7,53 %	7,40 %	7,39 %	7,03 %	1,82 %	1,61 %	1,62 %	1,64 %	1,59 %	1,53 %	1,65 %
Balises mensuelles de hausse de prix (BHP)	5,53	5,56	5,59	5,57	5,38	3,82	3,73	3,75	3,72	3,74	3,72	3,81
<b>Moyenne</b>	<b>4,49</b>											
Balises mensuelles de perte d'opportunité (BPO)	(0,77)	(0,75)	(0,74)	(0,74)	(0,69)	(0,15)	(0,13)	(0,13)	(0,13)	(0,13)	(0,13)	(0,14)
<b>Moyenne</b>	<b>(0,39)</b>											

En référence à la question 7.2 de la demande de renseignements n° 11 de la Régie (A-0082) et à la question 2.1 de la demande de renseignements n° 13 de la Régie (A-0118), Gaz Métro a aussi calculé les balises selon les modifications suggérées par la Régie de l'énergie dans ces deux questions, soit :

- de calculer des balises différentes pour les saisons hivernale et estivale, et
- de remplacer les moyennes par des moyennes pondérées par les volumes prévus.

Outre ces deux éléments, le calcul de ces balises suit les règles présentées dans la section 3.2 de la pièce B-0338, Gaz Métro-6, Document 2. Gaz Métro a aussi utilisé les prix de marché du 7 mars 2014 pour le calcul des balises du tableau 4.

**Tableau 4 : Calcul des balises selon la suggestion faite par la Régie**

Saison	Saison hivernale (de novembre à avril)	Saison estivale (de mai à octobre)
<b>NYMEX (\$US/MMBtu)</b>		
Balises de hausse de prix (BHP)	<b>5,17</b>	<b>4,14</b>
Balises de perte d'opportunité (BPO)	<b>(0,44)</b>	<b>(0,08)</b>
<b>AECO et Dawn (\$CAN/GJ)</b>		
Balises de hausse de prix (BHP)	<b>5,39</b>	<b>3,74</b>
Balises de perte d'opportunité (BPO)	<b>(0,69)</b>	<b>(0,13)</b>

Le tableau 5 présente les volumes prévus en service de fourniture selon la dernière prévision faite par Gaz Métro. Ces volumes ont été utilisés comme facteurs de pondération dans le calcul des balises du tableau 4.

**Tableau 5 : Volumes prévus en service de fourniture**

Mois	Volume (PJ)
nov-14	5,963
déc-14	10,023
janv-15	12,023
févr-15	10,516
mars-15	6,899
avr-15	4,272
mai-15	2,850
juin-15	2,544
juil-15	2,554
août-15	2,182
sept-15	2,136
oct-15	1,929

**Avantage :**

Compte tenu du décalage dans le calendrier réglementaire, en cas de décision favorable, le volet dynamique du programme proposé s'appliquerait majoritairement pour couvrir des mois de l'année gazière 2015. L'avantage de mettre à jour les balises avec des données de marché des mois de l'année gazière 2015 est que ces balises seraient basées sur des informations de marché plus pertinentes.

**Inconvénient :**

Gaz Métro ne voit aucun inconvénient à mettre à jour les balises de l'année 2015 dans l'actuel dossier tarifaire.